### DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

\_\_\_\_

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

\_\_\_\_\_

**CANTON DE ROYAN** 

-----

COMMUNE DE ROYAN

N° 17.142

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 06 novembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

#### DATE DE LA CONVOCATION

**DATE D'AFFICHAGE** 

Le 31 octobre 2017

Le 31 octobre 2017

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS: M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU

Mme Nancy LEFÈBVRE représenté par M. René-Luc CHABASSE

M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH

**ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS** : M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET: TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE « PROMOTION DU

TOURISME DONT LA CREATION D'OFFICES DE TOURISME » A COMPTER DU 1er JANVIER 2017 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE

D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

RAPPORTEUR: M. MARENGO

**VOTE**: 3 ABSTENTIONS

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

La CLECT réunie le 5 septembre 2016, a d'une part défini les modalités d'évaluation du transfert des charges liées au transfert de la compétence tourisme des communes à la CARA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et, a d'autre part, valorisé les recettes et les dépenses de fonctionnement en matière de tourisme sur la base des informations contenues dans les comptes administratifs des exercices 2014 et 2015 des communes concernées par le transfert.

Il a ainsi été également proposé de prendre en compte la moyenne des exercices 2014 et 2015 tels que constatés dans les comptes administratifs des communes concernées.

En matière de dépenses d'investissement, la CLECT avait proposé d'appliquer un ratio moyen d'investissement établi à 1 100 € / M2, amorti sur une période de 25 ans avec la possibilité offerte aux communes ayant réalisé des travaux d'investissement au cours des trois dernières années d'opter pour le montant des investissements réalisés amorti sur 25 ans.

Ce rapport adopté par la CLECT en séance du 6 septembre 2016, reposant sur la moyenne des exercices 2014 et 2015, a été adopté à la majorité qualifiée par les communes membres de la CARA.

La CLECT a convenu de se réunir au cours du second semestre 2017 pour prendre en compte l'exercice financier et budgétaire 2016, afin que le transfert de charges de la compétence en matière de tourisme soit évalué sur une moyenne des trois dernières années précédant celle de l'exercice de la compétence (moyenne 2014, 2015 et 2016).

A cette occasion, la CLECT souhaitait prendre en compte les surfaces réelles d'affectation des bâtiments communaux mis à disposition de la CARA afin d'affiner le montant du transfert de charges évalué sur la base du ratio d'investissement.

Cette clause, dite « de revoyure », fondée sur l'intégration des comptes de l'exercice 2016 et la prise en compte des surfaces réelles des bâtiments transférés dans le calcul du transfert des charges est à l'origine de la réunion de la CLECT qui s'est tenu le 27 septembre 2017.

La mise en œuvre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi « NOTRe », apporte de profondes évolutions dans la gestion et l'évolution des compétences des structures intercommunales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Parmi les conséquences de l'application de la loi, les communautés d'agglomération devront exercer de nouvelles compétences obligatoires en lieu et place de leurs communes membres, dès 2017, notamment « *la promotion du tourisme*, *dont la création d'offices de tourisme* ».

Suite au renforcement législatif de l'intégration des structures intercommunales, il apparaît indispensable d'anticiper les conséquences financières du transfert de compétence par l'évaluation du transfert de charges concomitant.

Le processus de transfert de compétence emporte le transfert de la charge constatée dans les budgets communaux. Les modalités d'évaluation des transferts de charges sont encadrées par l'article 1609 nonies C du CGI. En vertu de ce dispositif, les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts. Le transfert de charges traduit le principe de la neutralité financière du transfert de compétence entre les communes et la Communauté d'agglomération.

Telles sont les bases de travail sur lesquelles la Communauté d'agglomération et les 34 communes membres ont engagé leur réflexion sur l'évaluation du transfert de charges de la

compétence en matière de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est demandé aux conseils municipaux de bien vouloir délibérer sur le présent rapport dans un délai de trois mois à compter de sa notification, dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du CGCT.

Une fois le rapport de CLECT approuvé, la Communauté d'agglomération approuvera, pour chaque commune membre, le nouveau montant de l'attribution de compensation

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
- Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),
- Vu la délibération n° CC-140929 P6 du 29 septembre 2014, approuvée par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) portant institution de la CLECT,
- Vu la réunion de la CLECT, en date du 5 septembre 2016,
- Vu la réunion de la CLECT, en date du 27 septembre 2017,
- Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie les 5 septembre 2016 et 27 septembre 2017,
- d'autoriser, Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 08 novembre 2017

Pour le Maire, Et par délégation, Le Premier Adjoint, Jean-Paul CLECH



Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

CARLESTAN BROOK TO

A STATE OF THE A

15 Still 15 cas." A.

1. 6 hi 1 21 h 5

Evaluation de la compétence en matière de tourisme sur le fondement de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 27 septembre 2017

·特特别。主张是是4.7

the saffing I set us.

#### **COMPOSITION DE LA CLECT**

Faisant suite aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, le conseil communautaire, par une délibération en date du 29 septembre 2014 a institué la CLECT pour le mandat 2014-2020 (Délibération n°CC-140929-P6).

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept septembre à seize heures trente, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), convoquée le quatorze septembre deux mille dix-sept s'est réunie au siège de la CARA, sous la présidence de Vincent BARRAUD, Président de la commission.

A la réunion de ce jour étaient présents :

Communes	Membres titulaires de la CLETC	Membres suppléants de la CLECT
ARCES s/ GIRONDE	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	M. Pierre SPENGLER
ARVERT	M. Michel PRIOUZEAU	#De =122
BARZAN	M. Jean-Pierre FORGET	inominario del manes
BOUTENAC - TOUVENT		erge garanging, a gerrengge
BREUILLET	M. Jacques LYS	<u> </u>
BRIE s/ MORTAGNE	Excusé	Wine and an a
CHAILLEVETTE		M. Guy MARY
CHENAC	M. François DELAUNAY	e notaerment (* 15. juniorisation i
CORME ECLUSE	Excusé	
COZES	M. Daniel HILLAIRET	
EPARGNES	Excusé	à
ETAULES	M. Vincent BARRAUD	
FLOIRAC	Excusé	
GREZAC	M. Bernard POURPOINT	
L'EGUILLE s/ SEUDRE	M. Roger GUILLAUD	
LA TREMBLADE	M. Jean-Pierre TALLIEU	
LE CHAY	M. Thierry SAINTLOS	
LES MATHES	M. Philippe GADREAU	
MEDIS	M. Jean BRILLLET	
MESCHERS s/ GIRONDE		M. Dominique DECOURT
MORNAC s/ SEUDRE	M. Gilles SALLAFRANQUE	
MORTAGNE s/ GIRONDE	M. Stéphane COTIER	
ROYAN	M. Patrick MARENGO	

TOTAL STREET,	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	
SABLONCEAUX	Mme Lysiane GOUGNON	Works in the second of
SAINT AUGUSTIN s/ MER	M. Francis HERBERT	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -
SAINT GEORGES DE DIDONNE		profit of the metal of a second of the secon
SAINT PALAIS s/ MER	10.00	Mme Isabelle PRUDHOMME
	nt = 100 to the special season and season an	Mme Catherine d'HANENS
SAINT ROMAIN s/ GIRONDE	Mme Josette RIFFAUD	galanishman i tronica.
SAINT IS SULPICE DE	M. Laurent MIGNOT	as sai se encista propienti co escura
r de men bren elles consistes	order the decidence file but companies	r, miletrativa depropagation à ballonie
SEMUSSAC	Excusée	эрг з орхин
TALMONT S/ GIRONDE	MěStéphane LOTH: A supr ub s	directions and designation again sorth
VAUX s/ MER	M. Henri-Michel GUGLIERI	I seig Booksprief tee li Jinkerrentofilione. Tona Johns aviel france entrette etto s

Vincent BARRAUD, Président de la CLECT ouvre la séance et expose les différents points qui deviront etre valides par cette commission: Le rappel de la procédure

refrences on ordensings and open through part to this manager to

ober a eleganous commente communità decres de vis

Le cadre règlementaire

L'évaluation du transfert de charges de la compétence en matière de tourisme

Les propositions de transfert de charges pour les communes concernées La synthèse du transfert de charges

### 1. RAPPEL DE LA PROCEDURE

Le 6 septembre 2016, la CLECT s'est reunie pour : e and al dische le alle de la contraction de la cont

d'une part définir les modalités d'évaluation du transfert des charges liées au transfert de la compétence tourisme des communes à la CARA à compter du 1et janvier 2017;

meaning of the depresent depresent a suggestion of the programmy and the community

et, d'autre part, valoriser les recettes et les dépenses de fonctionnement en matière de tourisme sur la base des informations contenues dans les comptes administratifs des exercices 2014 et 2015 des communes concernées par le transfert is the day was a demonstration of the contract of

Il a ainsi été proposé de prendre en compte la moyenne des exercices 2014 et 2015 tels que constatés dans les comptes administratifs des communes concernées.

En matière de dépenses d'investissement, la CLECT avait proposé d'appliquer un ratio moyen d'investissement établi à 1 100 € / M2, amorti sur une période de 25 ans avec la possibilité offerte aux communes ayant réalisé des travaux d'investissement au cours des trois dernières années d'opter pour le montant des investissements réalisés amorti sur 25 ans.

Ce rapport adopté par la CLECT en séance du 6 septembre 2016, reposant sur la moyenne des exercices 2014 et 2015, a été adopté à la majorité qualifiée par les communes membres de la CARA.

La CLECT a convenu de se réunir au cours du second semestre 2017 pour prendre en compte l'exercice financier et budgétaire 2016, afin que le transfert de charges de la compétence en matière de tourisme soit évalué sur une moyenne des trois dernières années précédant celle de l'exercice de la compétence (moyenne 2014, 2015 et 2016).

A cette occasion, la CLECT souhaitait prendre en compte les surfaces réelles d'affectation des bâtiments communaux mis à disposition de la CARA afin d'affiner le montant du transfert de charges évalué sur la base du ratio d'investissement.

Cette clause, dite « de revoyure », fondée sur l'intégration des comptes de l'exercice 2016 et la prise en compte des surfaces réelles des bâtiments transférés dans le calcul du transfert des charges est à l'origine de la réunion de la CLECT se tenant le 27 septembre 2017.

#### 2. CADRE REGLEMENTAIRE

Les prérogatives de la CLECT sont encadrées par le CGI – IV de l'article 1609 nonies C. Dans le cadre de la procédure de transfert de compétence, la CLECT est chargée de définir le montant des charges communales, en fonctionnement et en investissement induites par ledit transfert aux structures intercommunales.

« IV. — Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. [.../...]

Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Lorsque le président de la commission n'a pas transmis le rapport précité aux conseils municipaux des communes membres ou à défaut d'approbation de celui-ci dans les conditions susmentionnées, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département. Il est égal à la moyenne des dépenses figurant sur les comptes administratifs de la collectivité à l'origine du transfert, actualisées en fonction de l'indice des prix hors tabac tel que constaté à la date des transferts sur une période de trois ans précédant le transfert pour les dépenses de fonctionnement et actualisées en fonction de l'indice des prix de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, tel que constaté à la date des transferts, sur une période de sept ans précédant le transfert pour les dépenses d'investissement. Il est réduit le cas échéant des ressources afférentes à ces charges.

SEMUSSAC

A Jid ta Atjay

Le transfert de charges traduit le principé de la neutralité financière du transfert de compétence entre les communes et la Communauté d'agglomération.

### 3. EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE TOURISME

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, impose, à compter du 1er janvier 2017, le transfert de nouvelles compétences obligatoires aux Communautés d'agglomération. Parmi les nouvelles actions dévolues à ces structures intercommunales, figure la « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ». La notion de promotion du tourisme, telle qu'elle rejaillit de la réécriture de l'article L. 5216-5 du CGCT, soustend l'exercice a minima des missions obligatoires d'un office de tourisme et strictement encadrées par l'article L.133-3 du code du tourisme.

L'exercice de la compétence en matière de tourisme se traduit, au sein de la CARA, par la présence de 16 offices de tourisme. Le mode de gestion de la compétence apparaît très hétérogène puisque le territoire est composé de 5 établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), 6 associations et 5 régies détenant ou non la personnalité financière.

Par ailleurs, le transfert de charges concerne d'autres communes membres qui perçoivent la taxe de séjour sans disposer d'office de tourisme et/ou contribuent au financement de l'office de tourisme associatif de la commune de COZES. Ce sont ainsi douze communes qui sont concernées par cette seconde hypothèse. in a state of a state of votation of the deposition of the state of th

Au final, force est de constater que 28 communes sont directement concernées par le chantier de l'évaluation du transfert de charges:

### 3.1 Rappel du périmètre du transfert de compétence

Quand bien même le libellé de l'article L. 5216-5 du CGCT fait état de l'exercice d'une compétence obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier en matière de « *promotion du tourisme, dont la création d'offices* de tourisme », il démeure essentiel de préciser avec exhaustivité le périmètre du transfert de compétence afin d'en mesurer les conséquences en termes de transferts de charges pour les

communes concernées. Le périmètre de transfert concerne les missions suivantes, dont celles imposées par le code du tourisme.h.p.n.c. by on the political and appropriate and the control of the cont

- ° La promotion touristique du territoire, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme; ° La coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local
  - (socioprofessionnels...)
  - La commercialisation de produits touristiques ;
  - La régie publicitaire ;
  - ° La formation et l'accompagnement à la professionnalisation des prestataires touristiques ;
  - ° La Billetterie;
  - ° Les visites commentées / guidées ;
  - ° L'accompagnement des propriétaires de meublés dans leur démarche de classement ;
  - ° L'observatoire touristique ;
  - ° La gestion de la taxe de séjour ;

Il convient à l'office de tourisme communautaire de disposer de l'ensemble des prérogatives lui permettant de prétendre au classement en catégorie 1.

- 3.2. Méthode retenue en matière d'évaluation du transfert de charges
- 3.2.1. Valorisation des recettes et dépenses de fonctionnement en matière de tourisme
- En matière de recettes de fonctionnement :
  - ° Le transfert du produit de la taxe de séjour.

S'agissant de prétendre à l'objectif de maintenir le principe de neutralité financière, la CLECT valorise les recettes de fonctionnement affectées à l'exercice de la compétence. Ces recettes sont quasi exclusivement constituées de la taxe de séjour. Il est ainsi proposé de prendre en compte la moyenne des exercices 2014, 2015 et 2016 tels que constatés dans les comptes administratifs des communes concernées.

- En matière de dépenses de fonctionnement :
  - ° La prise en compte de la participation d'équilibre dédiée aux activités transférées.

Pour les communes dont l'office de tourisme est associatif, relevant d'un EPIC ou encore pour les communes qui abondent un budget annexe dédié au financement dudit office, la participation d'équilibre est prise en compte au titre d'une moyenne 2014 / 2015 / 2016. Toutefois, cette participation financière doit être appréhendée en fonction d'une approche analytique, sous-tendant que la valorisation ne concerne que les dépenses dédiées aux activités transférées.

La prise en compte de la masse salariale brute chargée des personnels partiellement affectés aux missions d'accueil, d'information et de promotion touristique

Eu égard à l'application des principes juridiques relatifs au processus de transfert de compétence, les agents intégralement affectés à l'objet de la compétence sont transférés à la nouvelle entité chargée d'en assurer l'exercice. Pour les personnels partiellement affectés, il est proposé que ces derniers soient transférés à l'EPIC et que ce dernier porte intégralement la masse salariale de ces transferts. En contrepartie, il est proposé que ces personnels, dans le cadre de la formalisation de conventions de prestations de services effectuées à titre gracieux, interviennent pour le compte des communes concernées sur les missions leur étant dévolues antérieurement.

° Le transfert des charges de personnels communales affectées au suivi comptable de la taxe de séjour

Dans le cadre de ses travaux relatifs à l'évaluation du transfert de charges en matière d'accueils touristiques, la CLECT propose de prendre en compte les charges supplétives relatives aux missions de facturation, d'encaissement de la taxe de séjour ainsi de son suivi comptable. A ce titre, il est proposé de prendre en compte un ratio moyen de 18 € brut chargé de l'heure correspondant à un cadre d'emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon.

° Le transfert des charges de fluides évaluées au sein des accueils touristiques

Il est proposé de prendre en compte, lorsque celles-ci sont portées directement par les communes membres, les charges de fluides affectées à la gestion et au fonctionnement des accueils touristiques au regard des informations déclaratives communiquées par ces dernières. Ces charges de fluides ont été évaluées sur la base des exercices 2014, 2015 et 2016 et ont pu imposer, pour les communes concernées, de proratiser les consommations en fonction de la surface d'affectation de l'office de tourisme.

° Le transfert des charges de maintenance

Les charges de maintenance correspondent au suivi technique de l'équipement (entretien chaudière, gaz, réseau électrique, climatisation...). La CLECT propose de prendre en compte un ratio moyen de 5 € / M² / an pour l'ensemble des structures dédiées à l'exercice de la compétence, défini sur la base de l'expertise des services techniques de la CARA et dûment constaté sur l'usage des bâtiments communautaires.

3.2.2. Prise en compte d'un ratio moyen d'investissement dans le cadre du transfert des équipements communaux.

Afin d'anticiper d'éventuelles dépenses ultérieures en matière de réhabilitation et/ou de mise aux normes, le code général des impôts propose de prendre en compte la téchnique du « coût moyen annualisé », à savoir une évaluation sincère d'un investissement à venir rapporté à sa durée de vie.

Le barème indicatif des durées d'amortissement rattaché à l'instruction budgétaire et comptable M14 fixe, en matière d'agencements et d'aménagements de bâtiments, une durée de 15 à 20 ans et de 15 à 30 ans en matière d'agencements et d'aménagements de terrains.

Après sollicitation d'OFFICE DE TOURISME DE FRANCE, il apparaît que ces charges doivent intégrer d'autres dépenses spécifiquement dédiées à l'aménagement d'un office de tourisme, à savoir la signalétique extérieure, l'ensemble du mobilier, les honoraires de maitrise d'œuvre intérieure (architecte...). Au final, OFFICE DE TOURISME DE FRANCE propose un ratio financier s'établissant entre 1 000 et 1 200 € HT/M²

La CLECT propose d'appliquer un ratio moyen d'investissement établi à 1 100 € / M², amorti sur une période de 25 ans.

Pour les communes ayant réalisé des travaux d'investissement au cours des trois dernières années, la possibilité d'opter pour le montant des investissements réalisés amorti sur 25 ans leur est offerte.

Les futures charges d'investissement relatives au bâti affecté à la compétence incomberont à la Communauté d'agglomération, conformément au respect du principe de spécialité fonctionnelle des EPCI.

colour level e resinandage see, communication see, communication of the see o

standard to the second of the second of the second

paginta ma tukur nakemba u esta b nama didah didah di arawa sa sa sabi 4. PROPOSITION DE TRANSFERT DE CHARGES POUR LES COMMUNES CONCERNEES. MOYENNE Exercice Exercice Exercice 2014 / 2015 2016 2014 2015 / 2016 RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 843 € 6 657 € 6 194 € 5 934 € Taxe de séjour the state of the state of NULL OF BUILDING BASE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 12 500 € 5 045 € 3 335 € 6 960 € Participation d'équilibre The brone of the book of the enough our agate il inche i 3 187 € 3 187 € 6 299 € Personnel affecté pris sur Budget principal 1 730 € 1 730 € 1,811,€ 1757 € Charges de gestion portées par le budget principal : 110€ 105 € 105 € - Eau / assainissement ... Agilate adda did water and HERMON, IN DAM 497 € 403 € 310 Hz 38 € 120 356 € 356 € - Electricité / gaz 34 € 34 € 34 € - Taxe OM Assurance bâtiment
 Vérification incendie, extincteur, télésurveillance no na se most meme wasyrib arguedo ses du eso. 420€ 420€ 345€ 395€ 395€ 815 € 10/8 (1.0) (1.000) Télécommunication 815€ 815€ 815€ - Ménage 215€ 215€ Maintenance Bâtiment : entretien chauffage, gaz, 215€ 215€ climatisation + suivi courant : 5 € / M2 / an (Source: Services techniques CARA) Clause de Revoyure 43 m2 / métré contradictoire Charges administratives portées par le budget principal : suivi et encaissement de la taxe de séjour Ratio 18 € / heure INVESTISSEMENT Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /M2 1 892 € 1 892 € 1 892 € 1 892 € amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale : ... Clause de Revoyure 43 m2 / métré contradictoire TOTAL RECETTES 13 552 € 15 048 € 19 524 € 12 069 € TOTAL DEPENSES -12 069 € -13 552 € -15 048 € -19 524 € TRANSFERT NET EXERCICE 80,00 m2 Surface CLETC Septembre 2016: Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA): 43,00 m2 (CLAUSE DE REVOYURE)

-37,00 m2

-15 048 €

Ecart de surface :

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

## COZES

Exercice 2014

1000

Exercice 2015

Exercice 2016

MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

3 378 €

3 327 €

3 821 €

3 509 €

The second Consideration	4 (11		- tables	reservations.	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 - 144.0-17.14-21	1,000			
Participation d'équilibre	8 314 €	8 550 €	3 244 €	6 703 €	8
Personnel affecté pris sur Budget principal			186757	al directo	- PAGEG
25.00	5.650	270/01/57	mall inflored in a	The Designation to	n mythin
Charges de gestion portées par le budget principal :	392 €	315 €	324 €	344 €	
- Eau / assainissement	208 €	140 €	162 €	170 €	a (1) a (6)
- Electricité / gaz	126 €	115 €	101 €	114€	1 1 100
Taxe OM				40 V 5	
Assurance bâtiment	58 €	60 €	61 €		Marina da
Vérification incendie, extincteur, télésurveillance		5'8 325	TENEDERS PARTIES		
Tálásammunication		2		12951 2	04, 359
Ménage	hotel				ns ≥ svife
Vaintenance Bậttiment : entretien chauffage, gaz,	295 €	295 €	295 €	295 €	a with the
climatisation + suivi courant : 5 € / M2 / an	25-25			12.424	
Source : Services techniques CARA)			1,5, 22,	total in the second	on it. Ithing
Source : Services techniques CAVA		176/05/1740	salpengige alg	a it desires	and the count
Clause de Revoyure 59 m2 / métré contradictoire					
Charges administratives portées par le budget	360 €	360 €	360€	360'€	or a gratual
Charges administratives portees par le budget	000			्रक्षिक्षक्षित्व (r. 1).	
principal : suivi et encaissement de la taxe de séjour					e, il fare
Ratio 18 € / heure					
20 h/an					

#### INVESTISSEMENT

Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /M2 amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale: ...

2 596 €

2 596 €

2596€ 2596€ 2596€ enterior de

Clause de Revoyure 59 m2 / métré contradictoire

TOTAL RECETTES	3 378 €	3 327 €	3 821 €	3 509 €
TOTAL DEPENSES	11-957 €	12 116 €	6 819 €	10 297 €
TRANSFERT NET EXERCICE	-8 579 €	-8 789 €	-2 998 €	-6 789 €

Surface CLETC Septembre 2016 :

55,00 m2

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) (CLAUSE DE REVOYURE)

59,59 m2

Ecart de surface :

+4,59 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

-6 789 €

## **ETAULES**

Exercice 2014

Exercice 2015

Exercice 2016

MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Variety.

Taxe de séjour

1 904 €

1 806 €

2 240 €

1 983 €

DEPENSES DE FONCTION			-		- Williams	AND THE PERSON
Participation d'équilibre	Table	5.4	5 300 €	2 500 €	2 500 €	3 433 €
Personnel affecté pris sur Bu	udget principal				मो - गोर्च संस्थ	to be expensely or record
Charges de gestion portées - Eau / assainissement	par le budget p	ırlncipal :	910 €	910 €	910 €	910 € Litt ind intlace it
- Electricité / gaz	\$ 1775	V 1	127			sag - were roof ! Best arest
<ul> <li>Assurance bâtiment</li> <li>Vérification incendie, extinci</li> <li>Télécommunication</li> </ul>	teur, télésurvel	illance	- 6		ik nedo sin	mentel, contrata à l'america de l'arte de l'ar
- Ménage			910 €	910 €	910 €	असम्बद्धाः । १० व्यवस्थाः सम्बद्धाः
Maintenance Bâtiment : entre climatisation + suivi courant (Source : Services technique	:5€/M2/an ⇔s CARA)		180 €	180 €	71.28700.5	308t Augtoregov santoket Augtoskon meneralisak Santok Santoketa
Clause de Revoyure 36 m2	/ metre conti	radictoire		2119/2012	Stores (prose)	Зоцен св. секцупал Зи га 2
Charges administratives por principal : suivi et encalssem Ratio 18 € / heure			360 €			second and the second s

INV	EST	ISS	EM	EN	T

Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /M2 amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale : ...

1 584 €

designed a consequent of the second gloridates.

decisional 1986 Lea (1984) and and

Clause de Revoyure 36 m2 / métré contradictoire

TOTAL RECETTES	1.904 €	1 806 €	2 240 €	1 983 €
TOTAL DEPENSES OF PARTY	8 334 €	5 534 €	5 534 €	6 467 €
TRANSFERT NET EXERCICE	-6 430 €	-3 728 €	-3 294 €	-4 484 €

Surface CLETC Septembre 2016:

40,00 m2

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) : (CLAUSE DE REVOYURE)

36,15 m2

Ecart de surface :

-3,85 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

-4 484 €

## TREMBLADE

Exercice 2014

Exercice 2015

Exercice 2016

MOYENNE 2014 / 2015 / - 2016

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

185 684 €

188 973 €

215 796 €

196 818 €

Participation d'équilibre	8	67 738 €	206 365 €	216 000 €	163 368 €
volet tourisme) Personnel affecté pris sur Budget principa	al 2 0000 (A),	4-00% %5	Že.	Lairy teggin9	- 12 年 <b>会</b> 的 (15 表)
Charges de gestion portées par le budget	principal:	1 094 €	968€	741 €	्र राष्ट्रभा <b>934€</b> अञ्चल अञ्चलका स्थाप
Eau / assainissement Electricité / gaz	254 <b>6</b> 25 4	482 €	356 €	284 €	374 € 150 Mysell
Taxe OM Assurance bâtiment Vérification incendie, extincteur, télésury	reillance	581 € 31 €	581 € 31 €	426 € 31 €	529 € 31 € 31 €
Télécommunication ( ) AFT Ménage	के ठला	4.329			in a significant
Maintenance Bâtiment : entretien chauffa dimatisation + suivi courant : 5 € / M2 / au Source : Services techniques CARA)	ge, gaz,	1 290 €	1 290 €	it this maps	1290 Conservations

Charges administratives portées par le budget principal : suivi et encalssement de la taxe de séjour Ratio 18 € / heure

### INVESTISSEMENT

Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /M2 amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale : ...

11 352 €

11 352 €

11 352 €

Charges with capacitions in real policy of

е орген экономии, роземующего и жения и феребор.

grant grantstad

Clause de Revoyure 258m2 / métré contradictoire

TS reversée TS reversée TS reversée TOTAL RECETTES **EPIC EPIC EPIC** 229 383 €

TOTAL DEPENSES

81 474 €

176 944 €

TRANSFERT NET EXERCICE

-81 474 €

-219 975 €

219 975 €

-229 383 €

-176 944 €

Surface CLETC Septembre 2016:

191,00 m2

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA):

(CLAUSE DE REVOYURE)

258,75 m2

Ecart de surface :

+67,75 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

-176 944 €

## EGUILLE SUR SEUDRE

Exercice 2014

Exercice 2015

Exercice 2016

MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

L. E. P. L.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	SAT HEAVENING THE	######################################
Participation d'équilibre	5arth - 8	surface - extents at
Personnel affecté pris sur Budget principal	30 600 €	30 600 € 31 135 € 30 778 €
Charges de gestion portées par le budget principal : - Eau / assainissement	456 €	465 € 465 € 462 € 462 € 463 €
- Electricité / gaz - Taxe OM	238 € 25 €	238 € 238 € 25 € 25 €
Assurance bâtiment     Vérification incendie, extincteur, télésurveillance	2 1350 3-100	esser son debeton Verbooke expecte som ess, eddsom setten.
- Télécommunication - Ménage	164 €	164 € 164 € ***********************************
Maintenance Bâtiment : entretien chauffage, gaz, climatisation + suivi courant : 5 € / M2 / an (Source : Services techniques CARA)  Clause de Revoyure 51 m2 / métré contradictoire	255€	255 € 255 € 255 € 255 € 255 € 255 € 250 Providencia neglectiva i tromitti a carcantica da 16 150 157 Providencia neglectiva da 16 150 157 Providencia neglectiva da 16 150 Providencia neglectiva neg
Charges administratives portées par le budget principal : suivi et encaissement de la taxe de séjour Ratio 18 € / heure		Change v admirates on police parties emblace process since all on elements of a than the adjoin- tible of the change

INVESTISSEMENT	IN)	EST	ISSE	MENT	1
----------------	-----	-----	------	------	---

Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /M2 amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale : ...

2 244 €

glasse a resident "ran" have a narrad

2 244 € Charles The American Special STOWN TOWN THE STANDS AND THE

Clause de Revoyure 51 m2 / métré contradictoire

TOTAL RECETTES	7			27 12
TOTAL DEPENSES	33 555 €	33 564 €	34 099 €	33 739 €
TRANSFERT NET EXERCICE	-33 555 €	-33 564 €	-34 099 €	-33 739 €
Surface CLETC Septembre 2016:	57,00	m2		

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA): (CLAUSE DE REVOYURE)

51,69 m2

Ecart de surface :

-5,31 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

-33 739 €

## LES MATHES

Exercice 2014 Exercice E 2015

Exercice 2016 MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

556 560 €

540 284 €

785 715 €

627 520 €

DEPENSES DE FONCTION	NEMENT						. ×
李. (3) 作 想:	W 847 A	# 75° C	1275			3.5	14 14 5 C 3 10 10
Participation d'équilibre			218 316 €	213 316 €	211 846 €	214 493 €	
(hore animat	lon/ELM)				SHEEPSER, DESPER	er nie kardine	化的 中海点
Personnel affecté pris sur Bu	udget principal						
3 862 €	3 008 T	British Con	A replacti	Tarque et a	E ROBERT HILL		
Charges de gestion portées	par le budget i	principal :	1 083 €	1 000 €	996 €		ा । ११५६ - ११५ ह
Eau / assainissement	(		230 €	230 €	226 €	229 €	ANDTHORF
Electricité / gaz	الأه الأه الأهام		259				Marine Call
Taxe OM							ออกสอนสลิก
Assurance bâtiment	7 A.A	× 6,5	159€	123 €	123 € w	7135 € 31	CHISCHARD!
Vérification incendie, extinc	teur, télésurve	illance	694 €	647 €	647 €	663.€-⊤	जानमध्येद्र ।
Télécommunication	\$ 84.8 g	13 45 1 (3 3	11.3005 F				17,565 1964
Ménage							
378 -	3116	4 3 4	3.00		spell after the Sa		
Maintenance Bâtiment : entre	etien chauffag	e, gaz,	1 590 €	1 590 €	1 590 €		
climatisation + suivi courant	:5€/M2/an					subsident rech	
Source: Services technique	es CARA)			\$15 HOURS	weeks control	of the passificant	死 形层 各种种特
Clause de Revoyure 318m.	2 / métré con	tradictoire					
9 963	545-6	25 57.245	T. Steel		saldi er baktadasa		
Charges administratives por	tées par le bu	dget	2 880 €	2 880 €	2 880 €		
orincipal : suivi et encaissem	ent de la taxe	de séjour				610 B	are a file
Ratio 18 € / heure							กสุดได้
160 h /an	Company or copy of the many			nin) - Fire in York	CONTRACTOR TO STATE	encontraction of	
main institutional	and the second second second second	- Alleria de la compansión de la compans	Land to the second	and the same of the same		1114	482 7 8V
NVESTISSEMENT							-4
	支 为的人 1	- W 45/15 T	7 BV E	246-1-30	THE WAY THE	メラン・ヤるどかと	经验的证证上的股份
B, 9505 C	37.17618.12				8 895 €		35 Fas tras

TOTAL RECETTES	556 560 €	540 284 €	785 715 €	627 520 €
Experience of the state of the	232 764 €	227 681 €	226 207 €	228 884 €
TOTAL DEPENSES	T PER TWO	The state of the s	559 508 €	398 636 €
TRANSFERT NET EXERCICE	323 796 €	312 603 €	229 209 €	290 020 €

Surface CLETC Septembre 2016 :

290,00 m2

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) : (CLAUSE DE REVOYURE)

318,93 m2

TOPACOE DE METOTOME

Ecart de surface :

+28,93 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

398 636 €

### MESCHERS SUR GIRONDE

Exercice 2014 Exercice 2015 Exercice 2016 MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

89 178 € \$ 163 806 94 331 €

91 454 €

91 654 €

DEPENSES DE FONCTIO	NNEMENT				100	
THE PARTY NAMED IN COLUMN TO SERVICE OF THE PA					755苦核苦样	HONTOWOTE AS MAY SO
Participation d'équilibre			82 000 €	57 925 €	6 185 €	48 703 €
3 84 5 to	8 88	= 684 6 8 %	क शहर के हर			ends, ich misquiri
Personnel affecté pris sur l	Budget principa	al			, N. S.	53 K
					eqiamik; equ	िये अर्थ काबू अध्योधन के एक ल
Charges de gestion portée	s par le budget	principal :	3 940 €	3 940 €	3 940 €	3 940 €
- Eau / assainissement	# <b>60</b> 28	3 900	3 /480 7		त्र <mark>अध्यक्षका अर्थ १४४</mark> त	e athor outer to be one
- Electricité / gaž QSS	888	380 K	300°	2000	20	THE PREMIUM IN SEC.
- Taxe OM			80	So.	00	hap 151/3839973
- Assurance bâtiment			G.	6	•	Viscone Co
- Vérification Incendie, extir	cteur télésur	elllance	3 98 68 €	68	68 €	A STANSO SCHOOL BEEF
- Télécommunication	5. YA2	84/#	5 A-633	00.700	GGP, telegrayor	i enfication incendes, extinct
- Ménage			1 872 €	1 872 €	1 872 €	volacakou errorio des!
Notinge						- M <b>ér</b> enge
Maintenance Bâtiment : en	tretien chauffa	ne 087.	370 €	370 €	370 €	370 €
climatisation + sulvi courar			1 899		rentification noil	eroru , mandali accouradora
(Source : Services techniq			9.0000	1		climatesson - suivi courant:
Clause de Revoyure 74 n		tradictoire				Auginada astanag sunutal
Olapse de Nevoyale 14 li				Artistical citizen	1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m	Clause de Revoyum 31mm
Charges administratives po	ortées par le h	udnet	540 €	540 €	540 €	540 €
principal : suivi et encaisse			n 583 1		August and their many	mon ka aladelikelos sageed
Ratio 18 € / heure	The gold was	o do o o o o o	th century F			reassisons is rabe isdoned
30 h/an				estable of	A country and seals to the	Pario 18 t. heuro
JO IVAN						sair dei

INVESTISSEMENT

Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € IM2 amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale :....

3 256 €

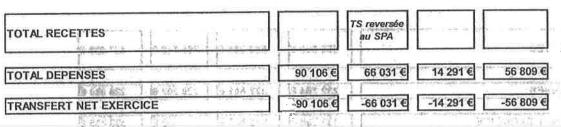
3 256 €

3 256 €

3 256 €

8 (66 \$55) as instrum mile and the standard considerations in the action of the above in the constant of th

Clause de Revoyure 74 m2 / métré contradictoire



Surface CLETC Septembre 2016:

100,00 m2

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) :

74,00 m2

(CLAUSE DE REVOYURE)

Ecart de surface :

-26,00 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

-56 809 €

4 4 1

### MORNAC SUR SEUDRE

Exercice 2014 Exercice 2015 Exercice 2016 MOYENNE 2015 / 2016

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

TOTAL DEPENSES

(CLAUSE DE REVOYURE)

Ecart de surface :

TRANSFERT NET EXERCICE

Surface CLETC Septembre 2016:

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) :

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

DEPENSES DE FONCTION	NEMENT			product product	T. Flogra	Program avride a live of
Participation d'équilibre	\$ 665°	5 (00) 13	5076.50	1 660 €	-1 660 €	0€
Personnel affecté pris sur Bu	idget principal			20 390 €	19 044€	19717€
Charges de gestion portées p	oar le budget pr	inclpal :	6 F HR	1 342 €	1 033 €	कः क्ष <b>ोश8€</b> ०० क्षेत्र के सन्दर्भ
- Eau / assainissement	F. 5.	7	-10	108 €	0 €	54€ 100 0,83 - 000
- Electricité / gaz	A CALADA	7 11/1	l Ma	1 117 €	889€	1 003 € - 196 3 3 3 5 5
Taxe OM				5 90 €	92 €	91 € Mi7 3xiii
Assurance bâtiment	B 255	3 50-	3 n#3	15€	39 €	27 <b>€</b> @ of this strate (0940
- Vérification incendie, extinct - Télécommunication - Ménage	eur, télésurveill	ance		12(€ <sup>(5)</sup>	ske 19. <b>13€</b>	establiche (13 © norder in Werdelbic) Seitelichter ein delbisch in in der
vaintenance Bâtiment : entre climatisation + suivi courant : Source : Services technique	5 € / M2 / an	gaz,	1 4×	245.€	WAR STANK	a 40 des <b>245.€</b> de Book de Santa Carrotte (200 de Carrotte de Ca
Clause de Revoyure 49 m2		adictoire		~ The contract of the	avitron societ	n i britt vier 2007 in brits
Charges administratives port	ées par le budo	get 3 hadir	v 872			marion emplishments as as pro-
principal : sulvi et encalssem Ratio 18 € / heure	ent de la taxe d	le séjour		TOMBER	et contractor	the areas and later security temporary to the security of the
					9	
INVESTISSEMENT	7 A A A A A A A A A A A A A A A A A A A					Design Train
Ratio d'investissement - coût amorti sur 25 ans Réf. Cad		00 €/M2}	to page 15	2 156 €		
Clause de Revoyure 49 m2	/ métré contra	adictoire		921.60	A. Marine . A. A.	e engagnesis e
process of	- Just 1 - 1 - 1				(mage ( 14 ) 4 ( 14 )	<del></del>
TOTAL RECETTES	7 to 1 v	17.7		ŧ. :		35 cm inc 15

0 €

0 €

m2

m2

m2

20,00

49,27

+29,27

-23 306 €

25 793 €

-25 793 €

20 818 €

-20 818 €

23 306 €

-23 306 €

15

## MORTAGNE SUR GIRONDE

Exercice 2014 Exercice 2015 Exercice 2016 MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT -

Taxe de séjour

7 248 €

7 795 €

7 469 €

7 504 €

DEPENSES DE FONCTION	INEMENT	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			YATE WILLIAM	9.51151167-307-3.15
Participation d'équijipre	4 1 mm 4	ा ध्वरः 🕆	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €
Personnel affecté pris, sur, Bu	idget principal	+ 1 AL (1)			"aφανίου δηλίο	in the second
Charges de gestion portées	par le budget pi	incipal:	2 072 €	2 508 €	2.497	2 359 E
- Eau / assainissement	All seconds	र कि	441 €	435 €	254 €	AT HEREY BEAUTIFE UN
- Electricité / gaz [9 500	ASRE	45.50	1 388 €	1 830 €	2 000 €	European E
- Taxe OM 5 2	10.23	1.65				: . vat *
- Assurance bâtiments	3.40	22.3	243 €	243 €	243 €	tagenter charges a
- Verification incendie, extinct	teur, <b>télésurvell</b>	langes	×	9006	eser, tölésler <b>vel</b> ki	Homber eith of hit she stoen.
- Télécommunication						* 1909/00/2014 - 1909/00/2014
- Ménage						, economic
Maintenance Bâtiment :: entre	ation chauffage.	245/250	175€	175 €n:	9000175€	tine 175/6/03 e 2007 s
climatisation + suivi courant	Control of the Contro			,		Smith attuct touch cour at 1
(Source : Services technique					S CARA)	Course Cardons Incliniones
Clause de Revoyure 35 m2		adictoire	200	avleteles	m <b>isto</b> casira	ारण च्या योह में <b>बन्धानयात बंध का 2</b> .
Charges administratives por	ées par le bud	get	450 €	450 € 16	optiud <b>450.€</b> and	жоф . 450 €начыла тала
principal : suivi et encalssem						meealeane is u in tale of
Ratio 18 € / heure		( men 60		,		75.54° 81 71

INV	EST	ISSE	MENT	۰

Ratio d'investissement € 600t moyen de 4 100 €/M2 \$ amorti sur 25 ans – Réf. Cadastrale : ...

1 540 €

वर्षकरामे राज्यक देनकरा । इस हो अर्थ । इस हा हा

#### Clause de Revoyure 35 m2 / métré contradictoire

TOTAL RECETTES			7 248 €	7 795 €	7 469 €	7 504 €
TOTAL DEPENSES	(	70 60 10	36 237 €	36.673 €	36 662 €	36 524 €
TRANSFERT NET EXERCICE	PIVE DELI	E 27 53	-28 989 €	-28 878 €	-29 193 €	-29 020 €

Surface CLETC Septembre 2016 :

33,00 m2

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) : (CLAUSE DE REVOYURE)

35,48 m

Ecart de surface :

+2,48 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

-29 020 €

### **ROYAN**

Exercice 2014

**Exercice** 2015

Exercice 2016

MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

150 427 €

156 006 €

198 028 €

168 154 €

DEPENSES	DE FONCT	IONNEMENT

Participation d'équilibre

640 571 €

665 114 €

545 828 €

617 171 €

585,796, 07,611,4

DOGGER RETURNALLY

part of the

ADMITTACK AND THE RELL

respective market parcel

919,4534

SION SIL

texacting tiet with the large entertheir transmitter

real more supplied of seal artifacts, real-cap also has a con-

Personnel affecté pris sur Budget principal

1.889 1 I long of f Charges de gestion portées par le budget principal :

\* SE -

1.45

17.81

- Eau / assainissement
- Electricité / gaz
- Taxe OM
- Assurance bâtiment
- Vérification incendie, extincteur, télésurveillance
- Télécommunication
- Ménage

Maintenance Bâtiment : entretien chauffage, gaz, climatisation + suivi courant : 5 € / M2 / an (Source: Services techniques CARA)

Charges administratives portées par le budget principal : sulvi et encaissement de la taxe de séjour Ratio 18 € / heure

137% 13

tura.

principles in Exception and Association and Association of

THE STREET SEMESTICS OF A CAR AND A CAR 化工作的 化多数 医中枢电路 医电路 化二二二烷

CONTROL BOUNDARY SERVE SE TRANSPORT र पेन्द्रकारिकाराज्यक हे संबंधित । इंड्रा विदे ४ ५३३ व साहित की कार्रा कि

for him to be easiered, threshold the or the "...... A your outs" of earlies from an earlies a land of the

#### INVESTISSEMENT

Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /M2 amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale : ...

13 332 €

13 332 €

13 332 € 13 332 €

Clause de Revoyure 303m2 / métré contradictoire

TOTAL RECETTES

TS reversée **EPIC** 

TOTAL DEPENSES

653 903 €

678 446 €

559 160 €

630 503 €

TRANSFERT NET EXERCICE

-653 903 €

-678 446 €

-559 160 €

-630 503 €

Surface CLETC Septembre 2016:

250,00 m2

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) :

303,55 m2

Ecart de surface :

(CLAUSE DE REVOYURE)

+53,55 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

-630 503 €

#### MOYENNE Exercice Exercice Exercice 2014 / 2015 / SAUJON 2016 2014 2015 77 2016 RECETTES DE FONCTIONNEMENT 33 178 € 34 591 € 35 926 € 34 668 € Taxe de séjour 6 096 € 6 096 € 6 096 € 6 096 € Part emprunt nouveau BIT restant à charge de la commune

Participation d'équilibre	135 729 €	149 722 €	78 426 €	121 292 €
Personnel affecté pris sur Budget principal		28	distribution of the	e 9 e
Charges de gestion portées par le budget principal :	11.412 €	12 436 €	11 410 €	11 753 €
- Eau / assainissement	1 209 €	1 446 €	1 559€	- Foods o
- Electricité / gaz	6 838 €	7 642 €	6 504 €	or et al.
- Taxe OM	120 €	103 €	103 €	/\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
- Assurance bâtiment				
- Vérification incendie, extincteur, télésurveillance				24-0
- Télécommunication			ATO, SAC CONTON	
- Ménage	3 245 €	3 245 €	3 245 €	1141 110
Maintenance Bâtiment : entretien chauffage, gaz,	480 €	480 €	480 €	480 €
climatisation + suivi courant : 5 € / M2 / an		567 00	etroren rebr	ne militer
(Source : Services techniques CARA)		-	de sout a constant	
Clause de Revoyure 96 m2 / métré contradictoire			(1284) - 150	Page 196

principal : suivi et encalssement de la taxe de séjour Ratio 18 € / heure

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

INVESTISSEMENT	S. a. taxos (III) in Language (C.)		3.00	199595
Mark the common the common terms of the common	The second	CONTRACTORNOS P	Sec. 100000	E. The second
Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /M2 amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale :	4 224 €	4 224 €	4 224 €	4 224 €
amorti sur 25 ans - Nei. Gadastrais			2 10 (39%)	

		101 M 1 M 1	1994	
TOTAL RECETTES	6 096 €	6 096 €	6 096 €	6 096 €
TOTAL DEPENSES	151 845 €	166 862 €	94 540 €	137 749 €
TRANSFERT NET EXERCICE	-145 749 €	-160 766 €	-88 444 €	-131 653 €
Surface CLETC Septembre 2016 :	100,00	m2		
Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) : (CLAUSE DE REVOYURE)	96,85	m2		£
Ecart de surface :	-3,15	m2		

-131 653 €

and the second of the second o

## SAINT AUGUSTIN SUR MER

Exercice 2014

Exercice 2015

Exercice 2016

MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

61 145 €

60 812 €

60 655 €

60 871 €

en politic data

र देशक कर	III (([%) [2]	- 30/2.03	1 200 120			STEADURE TOUCS
Participation d'équilibre			7 657 €	7 657 €	7 657 €	7 657 €
				la p	भागिया । अवस्था	tion of the Color of
Personnel affecté pris sur	Budget princi	pal 🐰				
* 3. C. C.	A 22 F (II)	1.38 3	1181 15	ः । इत्यावस्त्रीयः।		the transfer of the
charges de gestion portée	es par le budg	et principal :	778 €	778 €	330 €	629€
Eau / assainissement			21 €	21 €	19€	·e \$
Electricité / gaz		5	685 €	685€	245 €	= 1 * 31
Taxe OM	1	, , , ,	24 €	24€	28 €	the thing on the
Assurance bâtiment	*	- 10 m	28 €	., 28 €	28 En	STATE THAT WE WHERE NEED
Vérification incendie, exti	ncteur, télésu	rveillance	20 €	20€	10 €	Make a service of the
Télécommunication				353	(4)	.4, 4
Ménage						
	5 6	1000 K	3307	50.2 MON-	ora Canada No	e english a star
/aintenance Bâtiment : er			200 €			නෙන්ට බ <b>200 €</b> සම් මේ මේ මේ
limatisation + suivi coura	nt : 5 € / M2 /	an - 40 m2				Emperial gargers ( 17 con
Source : Services technic				are a company		FROM TERRESTANCE
Si Givah i	+ (34) }	क सम्बद्धाः क	7 02 0 F	18.500	A NO 288hr	s may by the first to the second
•	ortées par le		720 €			aaaaa720 <b>:€</b> 0 aa 1

INVESTISSEMENT

Ratio 18 € / heure

40 h/an

Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /M2 amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale : ...

principal : suivi et encaissement de la taxe de séjour

1760€

-1 760 € 11 760 € 11 760 € significant as company to the contract of

" (Systeblished by a product transfer for

TOTAL RECETTES	61 145 €	60 812 €	60 655 €	60 871 €
TOTAL DEPENSES	11 115 €	11 115€	10 667 €	10 966 €
TRANSFERT NET EXERCICE	50 030 €	49 697 €	49 988 €	49 905 €

1 1557 6

Surface CLETC Septembre 2016:

40,00 m2

+0,00

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

49 905 €

### SAINT GEORGES DE DIDONNE

Exercice 2014

Exercice 2015

Exercice 2016

MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

206 884 €

199 039 €

244 168 €

216 697 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Participation d'équilibre

80 000 €

80 000 €

110 000 €

90 000 €

Personnel affecté pris sur Budget principal

Charges de gestion portées par le budget principal :

2.766

4 W.

43.5

1 12

Sy [14]

가 있는 것

3 213

30

1-105

16 185 €

9 1

16

5-80

5 50

8 505

4 (8)%

1 17 1

16 185 €

5 251 €

Affilia Affiliation and the

Hart Course Design Control

WHITE WAY IN

HITCHES

- Eau / assainissement

- Electricité / gaz

- Taxe OM

- Assurance bâtiment

- Vérification incendie, extincteur, télésurveillance

- Télécommunication

Ménage

Maintenance Bâtiment : entretien chauffage, gaz. climatisation 9 sulvi courant \$5€/ M2 / an \$ (195)

(Source: Services techniques CARA)

Clause de Revoyure 472m2 /métré contradictoire

Charges administratives portées par le budget principal : suivi et encaissement de la taxe de séjour

Ratio 18 € / heure

275 h/an

in a tribula

= 0.50Ph 1180 H A 1 4 5

12 540 €

particular entry for the action of the control of the first

4 950 €

2 360 €

4 950 €

2 360 €

2 360 € Marcon entre to Silvenia - American Compression III

4 950 €

the his one that a but have being confeedings.

2 360 €

A 450 years and security water by 4 950 €

INVESTISSEMENT

Ratio d'investissement basé sur un équipement d'une surface notifiée de 584 m2 : - 348 M2 travaux au réel (212 126 € HT amorti sur 25 ans)) Réf. Cadastrale : **BD57** 

8 485 €

8 485 € 45 VIII. 8 485 €

Syle a World Street of Barrier and the

I HIGH IN COURT I SEE THE COURT OF THE PROPERTY AND A TENNER OF

THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE 8 485 €

- THE BOY BOYOUT ON BY

feel has himman rice.

TOTAL RECETTES

111 980 €

TS reversée **FPIC** 

s of Nation

TOTAL DEPENSES

-111 980 €

111 980 € -111 980 €

m2

131 046 € -131 046 €

118 335 €

-118 335 €

TRANSFERT NET EXERCICE Surface CLETC Septembre 2016:

626,00

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) : (CLAUSE DE REVOYURE)

472,79 m2

Ecart de surface :

-153,21 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

-118 335 €

### SAINT PALAIS SUR MER

Exercice 2014 Exercice 2015 Exercice 2016 MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

198 249 €

254 040 €

549 €

549€

S 3. 1 32

\$ 50E

218

201 233 €

228 810 €

543 €

226 013 €

210 057 €

however topose source. He does

म अस्तिविक्या विकास के विकास मान्या कर्या । १ वर्ष विकास विकास विकास ।

等是是**是种的**的一种,在一个社会

gring this beaution built in a fact the party of the

HADRE TO THE POST OF THE PROPERTY OF THE PROPE

१००१७३ वर्ग अवन, का भूत र भाग के लिए हैं कि कि

THE LEGISLAND AND AND ASSESSED ASSESSED.

MANAGER OF THE SECTION OF SECTION OF THE SECTION OF

549 €

549 €

208 498 €

230 969 €

547 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Participation d'équilibre

(rappel : proratisée à 87% de la subvention totale)

Personnel affecté pris sur Budget principal

Charges de gestion portées par le budget principal :

- Eau / assainissement

- Electricité / gaz

- Taxe OM

- Assurance bâtiment

- Vérification Incendie, extincteur, télésurveillance

- Télécommunication

- Ménage

Maintenance Bâtiment : entretien chauffage, gaz, climatisation + suivi courant : 5 € / M2 / an

A 270

3 35 t .

(Source : Services techniques CARA)

3 32 6

から また また また 子の 子の Charges administratives portées par le budget

principal : suivi et encaissement de la taxe de séjour

Ratio 18 € / heure

INVESTISSEMENT

Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /M2

amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale : ...

9.019.5

14 960 €

14 960 €

14 960 €

14 960,€

Clause de Revoyure 340m2 / métré contradictoire

TOTAL RECETTES

TS reversée EPIC

TS reversée EPIC

TOTAL DEPENSES

269 549 €

244 313 €

225 566 €

246 476 €

TRANSFERT NET EXERCICE

-269 549 €

-244 313 €

-225 566 €

-246 476 €

Surface CLETC Septembre 2016 :

300,00 m2

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA):

(CLAUSE DE REVOYURE)

340,00 m2

Ecart de surface :

+40,00 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

-246 476 €

TALMONT SUR GIRONDE	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2015 / 2016
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				STANDARD STREET
Taxe de séjour	-0.50	1 246 €	0€	623 €
Autres recettes (sur budget principal)		5 705 €	5 723 €	5 714 €
Visites guidées		4 320 €	2 456 €	
Boutiques		545 € 840 €	1 907 € 1 360 €	
Adhésion partenariat		040€	1300€	
				d d
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 40 40 11 1		<del>antowith</del>
Participation d'équilibre				50 4 Fee - No. 15
Personnel affecté pris sur Budget principal		33 109 €	31 004 €	32 057 €
Charges de gestion portées par le budget principal :		2 486 €	1 171 €	1 829 €
- Eau / assainissement	) desi	455.0	29 B Too	or was traffice in regime.
- Electricité / gaz		455 €		Shift this information
Taxe OM		400 €		-30(4.545)
- Assurance bâtiment - Vérification Incendie, extincteur, télésurveillance		131 €		- Angle a year 1788.
- Télécommunication		1 500 €	1 171 €	personal approximation
- Ménage				radisor, primo nasti Sepanda
Mainténance Bâtiment : entretien chauffage, gaz,		195 €	195 €	195 €
climatisation + suivi courant : 5 € / M2 / an		318.		TOWN THE THE PARTY
(Source : Services techniques CARA)  Clause de Revoyure 39 m2 / métré contradictoire				night formula hunter,
Charges administratives portées par le budget		90 €	0€	45 €
principal : suivi et encaissement de la taxe de séjour		30		Sidaz liste Marian istigani
Ratio 18 € / heure		13.00	-7- 10- 1	THE RESERVE SHAPE
5 h/an			S	2 M.St 5 Mt A40.
INVESTISSEMENT		The Seption	, i deprise by	THE SERVICE OF
m it is a second of 1 100 6 M/2	911	1 716 €	1 716 €	1 716 €
Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /W2 amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale :	300 N	11100	200	Company of the same of the sam
amorti sui 25 ans - Rei. Cauastrale			200 F 80	a de la mai
Clause de Revoyure 39 m2 / métré contradictoire				
			- 117.87	PF 4 (4) 1
gainstall as a common and second	0 €	6 951 €	5 723 €	6 337 €
TOTAL RECETTES				6331804
TOTAL DEPENSES		37 596 €	34 086 €	35 841 €
TO ANGED THE EVEN OF THE PARTY	0€	-30 645 €	-28 363 €	-29 504 €
TRANSFERT NET EXERCICE	Late Plan		20 000 4	
Surface CLETC Septembre 2016 :	30,00	m2		
Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) : (CLAUSE DE REVOYURE)	39,43	m2		
Ecart de surface :	+9,43	m2		
Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :	-29 504 €			

### **VAUX SUR MER**

5. at

Exercice 2014 Exercice 2015

Exercice 2016 MOYENNE 2014 / 2015 / 2016

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Taxe de séjour

42 573 €

47 490 €

46 590 €

45 551 €

Albertains	2005 - 75 6 PE	entered	30.30 b10		mark said has	4,4314	A	
DEPENSES DE FON	CTIONNEME	NT		APPEN SEPER			The Indiana	
· 中华河	84	क्षेत्रक्ति	A Caroni				*** IS (50).	40.0
Participation d'équilibre	e		1	80 000 €	82 000 €	81 000 €	81 000 €	
Personnel affecté pris	sur Budget pri	ncipal						
Charges de gestion po	ortées par le bu	dget principal:		6 537 €	6 135 €	5 555 €	6 076 €	
- Eau / assainissemer		A 500 B	14 MAD	360 €	204 €	229 €	264 €	Mic si-
- Electricité / gaz				2 607 €	2 639 €	2 027 €	2 424 €	
- Taxe OM ARROWS	Exercise 1	{ feminared	inning	137 €	137 €	141 €	138 €	
- Assurance bâtiment	8865	8265	(A. 35.9)	75€	72€	75 €	74€	15
- Vérification incendie,	extincteur, télé	surveillance		1 871 €	1 584 €	1 575 €	1 677 €	
- Télécommunication	after a fer autwork students			OR (10 M) #5(HB)			×4*	, , ·
- Ménage	3-057	E-051	3,131	1 487 €	1 499 €	1 508 €	1 498 €	च्या चैता <sup>र</sup>
Maintenance Bâtiment climatisation + suivi co	ourant : 5 € / M	2 / an		420 €	420 €	420 €	420 €	
(Source : Services tec			al.					
Clause de Revoyure						91751 A	DE SAME VIOL	56 1,100009119
\$ 101 	d (14 %)	3 323	0.001	171 €	171 €	135 €	159 €	WYN.
Charges administrative principal : sulvi et enca Ratio 18 € / heure 9,5 h/an			setistiv Net	Per	WIL	13.11		

#### INVESTISSEMENT

Ratio d'investissement - coût moyen de 1 100 € /M2 amorti sur 25 ans - Réf. Cadastrale : ...

2 200 pt

3 696 €

3 696 €

3 696 €

3 696 €

Clause de Revoyure 84 m2 / métré contradictoire

TOTAL RECETTES	42 573 €	47 490 €	46 590 €	45 551 €
TOTAL DEPENSES	90 824 €	92 422 €	90 806 €	91 351 €
TRANSFERT NET EXERCICE	-48 251 €	-44 932 €	-44 216 €	-45 800 €

学 88年 67

Surface CLETC Septembre 2016:

80,00 m2

Surface relevée (métré contradictoire commune/CARA) :

84,14 m2

(CLAUSE DE REVOYURE)

Ecart de surface :

+4,14 m2

Transfert de charges moyenne 2014/2015/2016 :

-45 800 €

ARCES SUR GIRONDE	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2014 / 2015 / 2016
Taxe de séjour	2 603 €	6 235 €	7 580 €	5.473 €
Participation OT Cozes	. ∨ . 200€	200 €	200 €	. ,200,€
TRANSFERT NET EXERCICE	2 403 €	6 035 €	7 380 €	5 273 €
BARZAN	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2014 / 2015 / 2016
Participation OT Cozes	1 030 €	992 €	0.€	074€ 674€
		Tel ge	7,553.0	ខ ខាំល និយារាំងនៅសេរកបទទេ
204 0 2 424 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	9 0/8 -1 030 € 9 7/8 -2	-992 €		negas de gesto par a <b>9.476</b> €antsas: terd lectrotér gaz
BOUTENAC TOUVENT	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2014 // s 2015 / 2016 not as a superior of notes of the second collection of the second
Participation OT Cozes	100 €	120 €	120 €	нойе жилтердів 113 €.
TRANSFERT NET EXERCICE	-100 €	का व्यक्तिक विष्तिक व्यक्तिक व्यक्तिक व्यक्तिक व्यक्तिक व्यक्तिक व्यक्तिक	eam 5 5 102 mapae 13494 4 m2/made 1 <b>3021-</b>	entensione Bătorest metherion - sono con curce : Services teutr susse de Rovoyren 8 €111-
BREUILLET	Exercice 2014	*****	Exercice 2016	MÓYENNE 2014 // n 2015 // 2016 // pak
Taxe de séjour	2 074 €	12 782 €	18 852 €	7 m a 411 236 €
5-94K-6 9-94K-5 (5-196-7	3/8(F)	, k inge i y		No Tree Bussen del Mate all Louis Red
TRANSFERT NET EXERCICE	2 074 €	12 782 €	18 852€	- 114236 € 12
BRIE SOUS MORTAGNE	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2014 / 2015 / 2016
Participation OT Cozes	130 €	130 €	130 €	130 €
			× 4-	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -
A Day				

Low who has a series of the consent				
CHENAC SAINT SERIN D'UZET	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2014 / 2015 / 2016
Faxe de séjour	681 €	954 €	5 136 €	2 257
Participation OT Cozes	500 €	500 €	500€	500
RANSFERT NET EXERCICE	181 €	454 €	4 636 €	1 757 €
EPARGNES	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2014 / 2015 / 2016
Participation OT Cozes	450 €	450 €	450 €	450 €
n				
RANSFERT NET EXERCICE	-450 €	-450 €	-450 €	-450 €
and the second s	Exercice	Exercice	Exercice	MOYENNE 2014 /
FLOIRAC	2014	2015	2016	2015 / 2016
Participation OT Cozes	200 €	100€	100€	133 €
RANSFERT NET EXERCICE	-200 €	-100€	-100 €	-133 €
GREZAC	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2014 / 2015 / 2016
Participation OT Cozes	500 €	500€	500€	500€
ii				a V
RANSFERT NET EXERCICE	-500 €	-500 €	-500 €	-500 €
MEDIS	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2014 / 2015 / 2016
axe de séjour	13 283 €	19 386 €	40 398 €	24 356 €

13 283 €

TRANSFERT NET EXERCICE

19 386 €

40 398 €

24 356 €

SEMUSSAC	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2014 / 2015 / 2016
Taxe de séjour	5 166 €	6 484 €	4 628 €	5 426 €
Participation OT Cozes	500 €	- 500 €	500€	500 €
TRANSFERT NET EXERCICE	4 666 €	5 984 €	4 128 €	4 926 €
SAINT ROMAIN SUR GIRONDE	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	MOYENNE 2014 / 2015 / 2016
Participation OT Cozes	50 €	50 €	50€	50€

TRANSFERT NET	EXERCICE	× (73%*	1 Se v	-50 €	-50 €	-50 € -50 €	
Shart Files Frank Ethniskops	क्सीशंक्रपति वेदवर्द	al Service - Service -	Constant	Samuel Com		PARIOJA	
B 861	9 904	\$ 647	1 00%			-१४ प्रतिकृतिक हो १५ (Soz gw	
3 500	₩ DIL_=	533/45	v 373			godobyka tim tháchear y	
June 1810	Bulletin did	Travalle di Total			· ·	SKITAL	
100	2 (X)	JA-BLI				= SOND ! CONDER DE	
g Will	iş wü		ж ш			文字 1980年 1 <b>3</b> 74 5 787 日 1980年 6	
is as await was also	Per II	30 E	KV ** 2				

# 5. SYNTHESE DU TRANSFERT DE CHARGES

La CLECT propose les montants de transferts de charges suivants :

COMMUNICO	Part	Part	TOTAL
COMMUNES	Fonctionnement	Investissement	
Arvert	-13 156 €	-1 892 €	-15 048 €
Cozes	-4 193 €	-2 596 €	-6 789 €
Etaules	-2 900 €	-1 584 €	-4 484 €
La Tremblade	-165 592 €	-11 352 €	-176 944 €
L Eguille sur Seudre	-31 495 €	-2 244 €	-33 739 €
Les Mathes	407 531 €	-8 895 €	398 636 €
Meschers sur Gironde	-53 553 €	-3 256 €	-56 809 €
Mornac sur Seudre	-21 150 €	-2 156 €	-23 306 €
Mortagne sur Gironde	-27 480 €	-1 540 €	-29 020 €
Royan	-617 171 €	-13 332 €	-630 503 €
Saujon	-127 429 €	-4 224 €	-131 653 €
Saint Augustin	51 665 €	-1 760 €	49 905 €
Saint Georges de Didonne	-109 850 €	-8 485 €	-118 335 €
Saint Palais sur Mer	-231 516 €	-14 960 €	-246 476 €
Talmont sur Gironde	-27 788 €	-1 716 €	-29 504 €
Vaux sur Mer	-42 104 €	-3 696 €	-45 800 €
Arces sur Gironde	5 273 €	0€	5 273 €
Barzan	-674€	0€	-674 €
Boutenacenab hoogs insessing at	ru - en ches <b>⊧113</b> ,€ e	tarcar var.0€n	a sea ce <b>113 €</b> tone neb tea b
Brevillet at the control of the	11 236 €	gray   depsui0€ i	11 236€
Brie sous Mortagne	-130€	0.€	-130€ (and a social of the college)
Chenac molecular in shearannao e		83 7. 0€	1.757 € per separation
Epargnes Paragraph of Policies	-450€	0€	4450.€ White the second is
Floirac	-133€	0€	-133 €
Grézac	-500 €	0 €	-500 €
Médis armakma (Saf HAYOT) é	24 356 €	0€	24 356 €
Semussac	4 926 €	0.€	4 926 €
Saint Romain sur Gironde	-50 €	0€	-50 €
TOTAL	-970 685 €	-83 688 €	-1 054 373 €

Pour clore cette réunion, le Président demande à l'ensemble des membres de la CLECT de valider la méthodologie et les différents points présentés ci-dessus par un vote.

### LE RAPPORT DE CETTE COMMISSION EST ADOPTE À LA MAJORITE DES VOTANTS

ave to the separate section Device Sep-

(2 votes : contre)

Le Président de la CLECT

Vincent-BARRAUD

yw 122 3

altragact to se

talk the turk!

DECKER

Saint Palabe our More Laborat aut Gitanda

above seried this netween

sensbitt ein ober die mist

Il est demandé aux conseils municipaux de bien vouloir délibérer sur le présent rapport dans un délai de trois mois à compter de sa notification, dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du CGCT (délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux).

Une fois le rapport de CLECT approuvé par les conseils municipaux, la Communauté d'agglomération notifiera, pour chaque commune membre, le nouveau montant de l'attribution de compensation.

Fait à ROYAN, le 27 septembre 2017